



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2010

REALISATION ET EXPLOITATION D'UN PARC
DE STATIONNEMENT SUR LA PLACE DE LA
BRECHE - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION
DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 22 décembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAGE -

Excusés ayant donné pouvoir :

Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ - Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU - Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS - Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON -

Excusés :

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION ET DE LA
SECURITE**

**REALISATION ET EXPLOITATION D'UN PARC DE
STATIONNEMENT SUR LA PLACE DE LA BRECHE - AVENANT N°2
A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

L'avenant n° 1 a prévu que la perception des recettes d'exploitation des places de stationnement de la Brèche soit perçue directement par la SOPAC. Cette dernière versant à la Ville de Niort une redevance forfaitaire annuelle correspondant à 75 % des résultats comptables avant impôt du programme de la Brèche.

Le nombre de places avait été évalué à 200 au moment de la signature de l'avenant n° 1 alors qu'en réalité il est de 260 places de surface aujourd'hui.

En conséquence, l'avenant n° 2 propose la fixation de la redevance forfaitaire annuelle à 85 % du résultat comptable avant impôt du programme Brèche.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un parc de stationnement sur la place de la Brèche ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE